

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.01.2021	10h41		DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC		Lié à :(obligatoire) ad 20.048
Titre : Amendement au projet de décret portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'700'000 francs et portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'700'000 francs afin de couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de coronavirus de type Covid-19		
Contenu :		
Article 3 (nouveau)		
<i>La commission des finances est chargée de contrôler le détail et l'exactitude des dépenses issues de ce crédit.</i>		
<i>L'article 3 du projet du Conseil d'État devient l'article 4.</i>		
Motivation (facultatif) :		
Le législatif doit pouvoir disposer d'un regard formel précis sur des dépenses aussi exceptionnelles, celui-ci étant garant d'un mandat confié par le peuple quant à la gestion, entre autres, des deniers publics.		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Grégoire Cario	Micaël Haldenwang	Mikaël Dubois
Arnaud Durini	Evan Finger	Estelle Matthey-Junod
Christiane Barbey	Sylvia Schulé	